



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00821

Numéro SIREN : 408 450 245

Nom ou dénomination : 2J PROCESS

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt 4233

## **2J PROCESS**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 200.000 Euros  
Siège social : 355 rue Albert Einstein – Le Myaris  
– 13852 Aix-en-Provence Cedex 3  
RCS Aix-en-Provence 408 450 245

<p align="center"><b>PROCES-VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 MARS 2017</b></p>
--

### **LA SOUSSIGNEE :**

**Société BEYOND LEARN**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège est situé 930 Route de Berre 13090 AIX EN PROVENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 821 609 005, prise en la personne de son Gérant en exercice, Monsieur Jean-Éric LUCAS,

Propriétaire de la totalité des actions émises par la Société 2J PROCESS (la « Société »),

Associé unique et président de la Société,

### **APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :**

Le fait que la Société soit contrôlée par une autre société rend obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes en application des dispositions de l'article L227-9-1 alinéa 3 du Code de commerce.

Il est donc décidé de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

La mission comprendra l'audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, exercice au cours duquel le contrôle de la société 2J PROCESS a été transféré à la société BEYOND LEARN.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- La nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- L'étendue de la mission dévolue aux Commissaires aux comptes ;
- Les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

## **PREMIERE RESOLUTION – Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant**

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L227-9-1 du Code de commerce, nomme, pour une durée de six exercices :

➤ **En qualité de Commissaire aux comptes titulaire :**

**La Société AUDIT ALP'PROVENCE**, SARL au capital de 8000 €, dont le siège est sis Zone Artisanale Le Vercors, BP 12, 38140 LA MURETTE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 478 699 994,

Représentée par Monsieur Yannick BOUFFAR-ROUPE,  
Commissaire aux comptes inscrit.

➤ **En qualité de Commissaire aux comptes suppléant :**

**La Société CABINET DUPORT**, SARL au capital de 20 000 €, dont le siège est sis 15 avenue Henri Barbusse 38300 BOURGOIN-JALLIEU, immatriculée au RCS de Vienne sous le numéro 423 019 330,

Commissaire aux comptes inscrit.

Chacun des Commissaires aux comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

## **DEUXIEME RESOLUTION – Étendue de la mission dévolue aux Commissaires aux comptes**

L'associé unique donne mission aux Commissaires aux comptes :

- d'accomplir, pendant toute la durée de leur mandat, les fonctions qui leur incombent en application des dispositions des articles L. 823-9 à L. 823-12 du Code de commerce ;
- d'établir, sur le fondement de l'article L. 823-9 du Code de commerce, le rapport de certification des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## **TROISIEME RESOLUTION - Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Aix en Provence, le 15 mars 2017, en 6 exemplaires originaux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized, looped shape that resembles a cursive letter 'S' or 'L'.

---

**Société BEYOND LEARN**  
Monsieur jean-Éric LUCAS